



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le seize avril, à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous  
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 10 avril 2026.

## DÉLIBÉRATION N° 84/2026

### Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

**Étaient présents** : M. Laurent THEVENOT, Mme Laurence DUPONT, M. Halim YALCIN, Mme Céline MADEUF, M. Franck MICHEL, Mme Nadège BROSSEAUD, M. Filipe D'OLIVIERA, Mme Anne MAZAUDIER, M. Christophe VIEIRA, Mme Florence PLUCHART, M. Jean-Marie CAËTANO, Mme Catherine KORACHAIS, M. Jean-Pierre GIRAL, Mme Murielle VILLEDIEU, M. Eric DERSIGNY, Mme Lucie PINTO, M. Yannick DELRIEU, Mme Julie FAITOUT, Mme Myriam CITERNE, M. Jean-Baptiste BLÉHAUT, Mme Emma SAINT-ANDRÉ, M. Charles DARNAY.

### **Étaient représentés** :

Mme Aurélie FERNANDES par M. Jean-Baptiste BLÉHAUT.  
M. Nicolas BONJEAN par Mme Myriam CITERNE.  
Mme Aurélie LITKA par M. Halim YALCIN.  
M. Emmanuel DENIS par Mme Laurence DUPONT.  
M. Bruno DARCILLON par M. Charles DARNAY.

Mme Emma SAINT-ANDRÉ est désignée secrétaire de séance.

### **OBJET** :

#### **URBANISME**

**Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme –  
Travaux d'enfouissement des  
réseaux télécoms Rue de la  
Bannière**

Mme Laurence DUPONT, Adjointe au Maire en charge de l'Urbanisme et des Grands Projets informe l'assemblée que dans le cadre de travaux de réfection des réseaux et d'éclairage public, la Commune de Volvic souhaite procéder à l'enfouissement des réseaux de télécommunications en coordination avec l'enfouissement des réseaux électriques relatifs à la rue de la Bannière.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme, auquel la Commune de Volvic est adhérente.

En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécoms signée le 7 juin 2005 et de ses avenants n° 1 et 2 signés respectivement le 15 septembre 2010 et le 21 mars 2016 entre Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme, le Conseil Départemental et Orange, les dispositions suivantes sont à envisager :

- La tranchée commune en domaine public est à la charge de la Commune et notamment la surlargeur de fouille nécessaire à l'enfouissement du réseau Télécom, dont le montant est estimé à 8 532,00 € HT, soit 10 238,40 € TTC.
- La tranchée commune en domaine privé est à la charge du Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme.
- L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la Commune pour un montant de 25 833,33 € HT, soit 31 000,00 € TTC, à l'exception des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) qui sont fournies par les services d'Orange.
- Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

Le **Conseil Municipal**, Mme Laurence DUPONT entendue, et après en avoir délibéré, à l'**unanimité** :

- **APPROUVE** l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom joint à la présente délibération ;
- **ACCEPTE** que la Commune de Volvic prenne en charge l'enfouissement dans le cadre de la tranchée commune en domaine public sur une largeur de fouille estimée à 8 532,00 € HT, soit 10 238,40 € TTC ;
- **DÉCIDE DE CONFIER** la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et de pose du matériel de génie civil à Territoire d'Energie Puy-de-Dôme ;
- **FIXE** la participation de la Commune au financement des dépenses de génie civil à 25 833,33 € HT, soit 31 000,00 € TTC ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement éventuel en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du Territoire d'Energie Puy-de-Dôme ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention particulière, à venir, d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ont été prévus et inscrits au budget 2026 de la collectivité.

Certifié exécutoire  
Reçu en sous-préfecture  
le : 23.04.2026  
Publié ou notifié  
le : 24.04.2026



Le Maire,  
M. Laurent THEVENOT

Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
M. Laurent THEVENOT

